



# Recommandations du CCA concernant la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030

**Juillet 2021 - (CCA 2021-10)**



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier.

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) se félicite de la Stratégie de la Commission européenne en faveur de la biodiversité visant à ramener la nature dans nos vies (COM/2020/380 final). Le CCA a discuté de ladite stratégie et est parvenu à dresser la liste de recommandations suivantes :

1. Toutes les initiatives doivent atteindre leurs objectifs de la manière la plus efficace et la moins contraignante pour les agriculteurs, qui fonctionnent principalement comme des microentreprises et petites et moyennes entreprises.
2. La nature doit être en harmonie avec les besoins de la population.
3. Les impacts de l'aquaculture à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne (UE) doivent être suivis de près et comparés ; le CCA propose une stratégie pour éviter « d'exporter » la perte de biodiversité vers des pays qui ne font pas partie de l'UE.
4. L'écart entre la consommation et la production de produits de la mer durables dans l'UE doit être comblé ; la production aquacole de l'UE doit être développée.<sup>1</sup>
5. Les agriculteurs doivent avoir accès à des zones terrestres et marines afin de développer l'aquaculture, et toute expansion doit répondre aux critères de durabilité, notamment en matière de biodiversité. Dans le même temps, tout objectif de protection des zones terrestres et marines doit être suffisamment souple pour permettre sa réalisation, en tenant compte des conditions et des possibilités afférentes à chaque pays ainsi que des droits des agriculteurs, des pêcheurs, des propriétaires fonciers et des utilisateurs.
6. Le développement de l'aquaculture marine durable (par exemple, l'aquaculture extractive) peut contribuer à l'atténuation de la contrainte foncière par rapport à d'autres aliments d'origine animale et aux émissions associées au changement d'affectation des sols.<sup>2</sup>
7. Il est important de tirer le meilleur parti des effets positifs de « l'aquaculture non nourrie » sur la biodiversité.

---

<sup>1</sup> Compassion in World Farming, Vissenbescherming et Eurogroup for Animals soutiennent le développement durable de l'aquaculture, et non sa croissance.

<sup>2</sup> World Resources Institute (2019), *Creating a sustainable food future (Créer un avenir alimentaire durable)*, p. 297.

8. Des indicateurs de biodiversité doivent être inclus dans les systèmes de certification aquacole existants.
9. Afin de réduire la pression exercée sur les ressources marines et terrestres, il est souhaitable de favoriser les matières premières alternatives, telles que les microorganismes (par exemple, les algues) et les sous-produits de la bioéconomie (par exemple, les déchets de coupe).
10. Les matières premières marines utilisées dans la production de nourriture pour poissons destinée aux produits de l'aquaculture consommés en Europe doivent répondre à des normes fondées sur une gestion responsable des ressources ; cette gestion doit également s'appliquer aux produits de l'aquaculture importés.
11. Les procédures administratives relatives aux activités aquacoles menées dans les zones du réseau Natura 2000 doivent être simplifiées tout en continuant de respecter les exigences de durabilité ; les orientations sur « L'aquaculture et Natura 2000 » doivent être mises à jour ; les habitats aquacoles doivent être inclus dans le Système d'information européen pour la nature (EUNIS).
12. Il convient de garantir un meilleur bien-être des animaux tout au long de leur cycle de vie, y compris pendant la reproduction, l'élevage, le transport et l'abattage ; les initiatives en ce sens doivent être encouragées.
13. Les services écosystémiques que certains types d'élevage de poissons d'étang et de coquillages fournissent tout en réduisant les apports de ressources, la pollution et les émissions de carbone doivent être reconnus et valorisés.
14. Les habitats de zones humides artificielles créés par l'aquaculture en étang doivent être reconnus comme un moyen important de garantir et d'améliorer la biodiversité, tout comme le fait que le déclassement de ce type de pisciculture a une incidence négative sur la biodiversité ; un soutien plus cohérent à l'aquaculture en étang est nécessaire.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**

Rue de l'Industrie 11, 1000 Brussels, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter: @aac\_europe

[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)